

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Séance n° 130 du 11 mai 2023, 14h00
Salle des actes - FDS Marseille St Charles

PV soumis à l'approbation de la CFVU du 6 juillet 2023

Président de la séance : Lionel NICOD – Vice-Président Formation

SONT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS :

Collège des professeurs et personnels assimilés :

Kathia CHAUMOITRE, Sophie CHAUVET (pouvoir), Pascal GANDOULPHE, Muriel GIACOPELLI (pouvoir), Xavier LEONCINI, Homa LESSAN PEZECHKI, Michel RUQUET (pouvoir), Céline VIESSANT (pouvoir).

Collège des enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés (hors professeurs) :

Alexandrine BERTAUD, Julien FROMONOT (pouvoir), Pierre MAGNIEZ (pouvoir), Hervé MAGNOULOUX, Marie MONTANT (pouvoir).

Collège des usagers : Coline ACQUARINI-BRUNA, Camille BAGNOL (pouvoir), Mathilde CORNET (pouvoir), Meryem HAMIDI ALAQUI (absente), Damien JARFAUT, Omar KHOURSHID (absent), Julien D'AMORE (absent), Raphaël LAMAGNA-MARCIANO (absent), Théo LESCENT (absent) représenté par son suppléant : Quentin ACQUATELLA, Christophe LIN (excusé), Nicolas MASTORCHIO (absent), Leonardo PEREZ (absent), Angelina RUIZ (absente), Ari SAMAK (excusé), Alexandre SIMEONI (pouvoir), Logan THEBERT (absent).

Collège des personnels B.I.A.T.S.S. :

Catherine AVILES (pouvoir), Béatrice DELORGE (pouvoir), Alexandre EMELINA (absent), Alphonse GIORGI (absent).

Collège des personnalités extérieures avec voix délibérative : Mme Marie-Laure GUIDI (pouvoir)

Membres en exercice : 36

Quorum : 19

Nombre de présents ou représentés : 22

PARTICIPE A LA SÉANCE AVEC VOIX CONSULTATIVE : /

ASSISTENT A LA SÉANCE EN QUALITÉ D'INVITÉS :

Nathalie ALMERAS, Patrice BONNET, Cécile BOZZO, Lionel BRINGOUX, Valérie DEBUICHE, Sophie DE CACQUERAY, Idoya DE PONCINS, Sophie FAYET, Patricia GAITAN, Annie GUILLERM, Anne-Gaëlle JOYAU, Jean-Louis MORO, Nathalie PARQUIER, Christophe PELLEGRINO, Violaine SEVREZ, Julie SOUHAMI, Eric VALERIO.

ORDRE DU JOUR :

I. ACTUALITÉS

II. DISCUSSION

- Offre de formation 2024 : Définition des Blocs de connaissances et de compétences (BCC)

III. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

- Séance du 6 avril 2023

IV. FORMATION/PÉDAGOGIE

1. Bilan des formations délocalisées en métropole et DROM-COM [2019/2022]

2. Calendriers universitaires (CU) des composantes pour 2023/2024
3. Demande d'ouverture d'un programme intensif hybride / Blended intensive programmes (BIP), à compter de 2023/2024 (ALLSH)
4. Demandes de modifications de l'offre de formation pour 2023/2024

V. VIE ÉTUDIANTE

- FSDIE projets



Le VP Formation constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 14h07.



I. ACTUALITÉS

- **Accréditation de l'offre de formation 2024 : recommandations du Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres)**

Le VP Formation indique que la phase 1 correspondant au bilan du contrat passé est écoulee et depuis le mois de mars 2023, l'évaluation porte sur la structure haute. Il commente les rapports plutôt positifs qui ont été remis par le Hcéres.

Concernant la stratégie globale, les évaluateurs étaient satisfaits des indicateurs choisis par AMU qui sont très lisibles : « recherche innovation », « interdisciplinarité », « incorporation des PIA »... En revanche, des remarques ont été faites sur la date du vote de la stratégie d'établissement, présentée en CA en janvier 2022. Le Hcéres aurait souhaité que leurs retours soient intégrés avant le vote, ce qui signifiait un passage devant les instances en 2023.

Il est noté qu'AMU ne fait pas assez mention des conseils de perfectionnement, que la gestion des données avec les enquêtes « insertion professionnelle » et la volonté de déployer la formation continue sont à développer. Concernant les sites délocalisés pour lesquels l'établissement souhaite établir des thématiques en rapport avec le territoire, les arguments ne sont pas tangibles. En revanche depuis la constitution de ce dossier, AMU a progressé et peut compléter le projet.

Enfin, le Hcéres a estimé que la construction de l'approche par compétences manque d'ambition.

Des questionnements sur certains « parcours-types » subsistent, aussi des évaluateurs se déplaceront le 17 mai 2023 pour rencontrer les responsables de filière afin d'éclaircir certains points. AMU accueillera les auditions sur le site de l'îlot Bernard Dubois à Marseille. 24 parcours sont concernés, dont 14 avec « avis réservé ». Il est question par exemple de l'absence de conseil de perfectionnement, ou encore de celle d'enseignants-chercheurs dans les licences professionnelles (LP), ou bien d'un manque de coordination au niveau de la « mention ». Il ajoute que 10 dossiers ont reçu un « avis défavorable », souvent dû à une fiche projet peu argumentée relativement aux demandes de créations.

Le VP Formation se veut rassurant en expliquant que toutes les formations avec avis « défavorable » ou « sous réserve » ne vont pas fermer sous l'influence du Hcéres, car la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) a conscience des formations très diversifiées à AMU. Néanmoins, certains masters, des LP spécifiques ou des nouveaux projets pourraient être menacés.

Mme Acquarini-Bruna s'interroge sur les recommandations qui peuvent se répéter au niveau national. En outre, si une formation semble poser problème dans d'autres universités, la DGESIP pourrait être sensible aux problématiques de mise en application de la réglementation ou autres freins.

Le VP Formation explique que malgré la vision globale du Ministère, l'évaluation demandée est ciblée par établissement. Toutefois, il concède que des thématiques, comme la mise en place de la réforme de santé (PASS/L.AS), pourraient être source de réflexions.

Mme Chaumoitre fait remarquer que lors des auditions du mois d'avril 2023, les questions ne lui ont pas semblé pertinentes. Elle s'inquiète des remontées dans les rapports si les évaluateurs ne maîtrisent pas certaines caractéristiques d'une formation.

Le VP Formation confirme que la méthodologie des fichiers Excel a été vivement critiquée par un grand nombre d'établissements d'enseignement supérieur, mais les rapports rendus semblent éclairer la majorité des universités, au regard des échanges avec le réseau des VP CFVU.

M. Magnouloux souhaiterait une comparaison au niveau national afin de mettre en perspective les 24 réserves émises pour un établissement de la taille d'AMU.

Le VP Formation n'a pas encore ces éléments, mais s'il se rapporte à l'ancien contrat, le Hcéres demande pour ce prochain quadriennal plus de précisions, car les consignes sont plus strictes. **Mme Almeras** commente que les accréditations avaient été données de manière probatoire pour les dossiers qui n'avaient pas reçu un avis favorable.

M. Leoncini désapprouve le côté politique sous-jacent de ces enquêtes qui sont biaisées par des évaluations utilisant des données récusables, par exemple pour les taux de réussite. Les notes varient selon les établissements puisqu'ils fixent leur propre niveau d'exigence et les membres du Hcéres, qui sont pourtant des pairs, n'ont pas pris de hauteur pour évaluer les matières fondamentales. Il estime que la politique mise en place par la gouvernance actuelle du Hcéres est discutable d'autant plus que leur président n'a pas été institué à la majorité des députés.

Le VP Formation rappelle que l'évaluation se fait également sur des critères matériels, comme la création de conseil de perfectionnement. Les argumentaires face aux taux de réussite sont donc d'importance pour montrer le niveau de réflexion et d'exigence de l'établissement.

M. Magnouloux demande comment se positionner par rapport aux autres universités sur les taux de réussite.

Le VP Formation indique que les universités de Toulon, Nice et d'Avignon ont fait les mêmes remontées sur l'analyse du premier cycle qui était catastrophique.

II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

La CFVU approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 6 avril 2023.

III. DISCUSSION

• Offre de formation 2024 : Définition des Blocs de connaissances et de compétences (BCC)

Le VP formation présente un support reprenant la « stratégie formation 2024/2028 » d'AMU, adoptée par le CA du 3 mai 2022.

Il explique que le projet est basé sur trois niveaux ciblés sur le parcours de l'étudiant (Phase Licence / phase Master-Doctorat, appui sur les avancées de la recherche et identité d'AMU). Selon le cadrage, les composantes ont débuté la rédaction de l'architecture dite « fine » avec les vice-doyens formation qui ont participé au cadrage. Il s'agit à cette période de l'année, de définir le nombre de BCC, le nombre d'UE et le positionnement d'éléments constitutifs d'UE, puis de déterminer le nombre d'ECTS en fonction du nombre d'heures de cours attendus dans les maquettes.

Le débat de ce jour porte donc sur le contenu des blocs. Il n'est pas question de transformer les connaissances, mais de mettre en œuvre une réflexion pour faire en sorte qu'un apprenant se retrouve en adéquation avec le monde dans lequel il vit. **Mme De Cacqueray** illustre cette notion en indiquant qu'un cours magistral peut être créé par des outils numériques, la plus-value de l'enseignant est donc son mode d'enseignement, « connaissances et compétences » sont donc liées.

M. Bringoux explique la difficulté de garder des acquisitions depuis la L1, or une structuration mixte permet de renforcer les savoirs.

M. Leoncini admet que si les cours sont basés sur de l'analyse pour valoriser les savoirs et s'insérer dans le monde socio-professionnel (MSE), c'est un objectif noble. En revanche, le risque est que le MSE dicte les compétences. Il se demande si l'université est encore dans ses missions de développer l'esprit critique, car les étudiants dans sa filière ne savent plus comprendre un texte pour la majorité. Il craint que ce modèle de blocs compensables laisse plus de place aux technologies, comme « ChatGPT ». Il a procédé à un test sur des matières fondamentales et la machine réussit mieux que ses apprenants actuels. Il déplore que le rythme d'études ne laisse plus le temps de les remettre à niveau et l'établissement n'a pas de recul sur l'efficacité des formations pour le marché du travail.

Le VP formation répond que la réflexion doit justement porter sur le contenu des blocs, à savoir s'il faut faire un bloc de connaissances fondamentales et un autre transverse, ou bien mélanger les deux. Les disciplines existent déjà, il s'agit de les accorder.

M. Leoncini réfute cette séparation, car il y a des personnalités très académiques qui vont être perturbés par le modèle transverse. Les périodes de stages ne sont pas forcément bénéfiques pour les étudiants, car les employeurs n'ont pas non plus le temps nécessaire pour compléter la formation académique.

Le VP Formation rappelle qu'AMU met en place ce qui est réglementaire, le BCC doit faire partie du nouveau contrat. L'établissement doit définir son niveau d'exigence, c'est-à-dire ce qui est indispensable d'acquérir pour valider un diplôme.

Mme Acquarini-Bruna demande si parmi les blocs, il y en a certains plus accessoires que d'autres. **Mme De Cacqueray** répond que le cadrage prévoit plusieurs blocs par formation. Depuis plusieurs mois, un groupe de travail sur les blocs est animé par Mme Sevrez et elle-même. Elles sont néophytes dans ce domaine et la première étape a été de s'approprier ce qui se mettait en place. L'objectif était de décrire ce qu'un étudiant qui arrive du lycée doit savoir à la sortie d'une licence. Des listes de compétences sont d'abord à établir, puis le nombre de blocs au sein desquels sont déclinées des matières/ressources.

Mme Brandt Pomares insiste sur cette culture commune qui consiste à ne pas abaisser le niveau académique. L'objectif est de réfléchir sur comment apprendre mieux, car sans les connaissances il n'y a pas de compétence. La capacité à analyser ce que l'on fait est mise en avant, il n'est plus question d'appliquer uniquement le mode transmissif.

M. Magnouloux s'interroge sur le manque de consignes d'heures entre les CM et les TD.

Le VP Formation rappelle que la composante dispose de la liberté pédagogique et que le nombre d'heures doit correspondre à l'enveloppe attribuée. Un volume horaire d'une classe inversée permet une certaine souplesse.

M. Leoncini déclare qu'AMU a peu de concurrence avec les écoles privées sur le territoire, aussi il serait intéressant qu'elle se démarque par son excellence. Il craint que la France perde de sa pluralité et ne tende vers un modèle de pensée unique. Il souhaite que le niveau soit rehaussé afin que les étudiants soient fiers d'être lauréats d'un master.

Mme De Cacqueray rappelle qu'AMU tente d'améliorer la transition entre les lycées et le supérieur pour avoir une influence dans la lutte contre l'échec, notamment via le programme « Panorama Bac-3+3 ». Le test de positionnement systématique permettrait d'aider à la remise à niveau. Il conviendra de proposer une autre voie si l'étudiant n'est pas à sa place.

(Pour information, support en annexe 1 du présent procès-verbal)

IV. FORMATION/PÉDAGOGIE

1) Bilan des formations délocalisées en métropole et DROM-COM [2019/2022] (pour information)

Le VP Formation remercie le pôle études de la DEVE pour le support de synthèse. Il rappelle que l'intention sera de faire correspondre le prochain bilan au contrat d'accréditation, afin de répondre aux évaluations ministérielles en simultané.

Le document présenté affiche un comparatif avec le bilan biennal de 2017/2019.

Le VP Formation commente l'unique création et quelques fermetures. Le SFPC réfléchit à une formation à distance pour le DAEU, au vu du faible nombre d'inscrits dans le milieu pénitentiaire.

Le VP Formation constate que le positionnement d'AMU est à ce jour orienté vers des partenariats publics. AMU compte peu d'effectifs étudiants et de composantes (EJCAM, FDS, FDSP, IUT, SFPC) qui installent le dispositif de délocalisation dans des territoires éloignés. La question d'une politique de stratégie de développement se pose dans ce domaine, à savoir être plus offensifs et créer éventuellement des partenariats avec le privé.

(Pour information, support en annexe 2 du présent procès-verbal)

2) Calendriers universitaires (CU) des composantes pour 2023/2024

Mme Sevrez indique que les composantes et le SUL (Service universitaire des langues) proposent des calendriers pédagogiques (CP) conformes au cadrage d'AMU. L'EJCAM les soumet sous réserve de validation de son instance prévue le 16/06/2023. **Mme Chaumoitre** ajoute que les CP pour les six années de la filière « Santé » seront présentés ultérieurement, en raison de textes réglementaires à paraître.

Mme Sevrez fait ensuite un focus sur la mise en œuvre du plan de sobriété énergétique établi par les composantes qui proposent une fermeture des sites durant les vacances de Noël et d'été. Certaines ajoutent des modalités sur d'autres périodes :

- **FEG** : fermera le site « Forbin » pendant les vacances de printemps avec un transfert des cours le samedi du site Aix-Ferry vers ALLSH.
- **IUT** : cessera toute activité sur les sites de La Ciotat, Salon de Provence et Marseille (Luminy- château Gombert) durant les congés de la Toussaint, d'hiver et de printemps. L'institut procédera à une fermeture partielle de ses sites aixois et marseillais durant cette période.
- **FDS, FSS, OSU Pythéas** : regrouperont leurs examens sur les sites de la FDS. La FSS et l'OSU Pythéas accorderont leurs pauses pédagogiques sur celles de la FDS.

MM. Pellegrino et Leoncini font remarquer que ces calendriers sont contraignants, car non seulement, ils limitent les périodes dédiées à la recherche, mais de plus, ils tendent vers une gestion administrative complexe (UE renforcées, mutualisations...). Ils engendrent un manque de souplesse et d'adaptation entre les différentes missions des enseignants-chercheurs. Ce sur quoi **Mme Debuiche** intervient pour préciser qu'en ALLSH, un binôme est mis en place pour compenser les déplacements et les missions recherches. Elle concède qu'il faut pour cela avoir des disciplines homologues au sein d'une même composante.

Le VP Formation salue l'effort organisationnel des composantes pour le plan de sobriété énergétique et propose au vote l'ensemble des CU établis par les composantes.

Vote :

La CFVU approuve, à l'unanimité, les calendriers universitaires proposés par les composantes et service pour 2023/2024 : ALLSH, CFMI, EJCAM*, FDS, FDSP, FEG, FSMMPM, FSS, IAE, IMPGT, INSPÉ, IUT, OSU, PHARMA, POLYTECH et le SUL.

* sous réserve du conseil d'école de l'EJCAM le 16/06/2023.

(Annexes 3A et 3B du présent procès-verbal)

3) Demande d'ouverture d'un programme intensif hybride / Blended intensive programmes (BIP), à compter de 2023/2024 (ALLSH)

Mme BOZZO présente le projet de la composante ALLSH qui se déroulera du 19 au 24 mai 2024 en modalité virtuelle, puis du 27 au 31 mai 2024 pour la partie mobilité physique. Le programme est organisé par le Département des études du monde anglophone et s'intitule : « *Les minorités religieuses dans l'Europe moderne* ». Les publics visés sont des étudiants en Master et Doctorat. L'effectif prévisionnel s'articule entre 20 étudiants de CIVIS et 15 étudiants d'AMU.

M. Leoncini fait remarquer qu'un déplacement de quatre jours est astreignant pour les étudiants de CIVIS qui doivent venir à Aix-en-Provence. **Le VP Formation** note que cette observation est à transmettre à la direction de CIVIS. En effet, l'obligation réglementaire d'une mobilité physique, sur des longues distances pour de très courtes périodes, est un frein pour les étudiants. Hormis le coût financier, ces déplacements ne concordent pas avec les visées de développement durable.

Vote :

La CFVU approuve, à l'unanimité, la demande de la composante ALLSH d'ouvrir un programme intensif hybride / Blended intensive programmes (BIP), à compter de l'année universitaire 2023/2024.

(Annexe 4 du présent procès-verbal)

4) Demandes de modifications de l'offre de formation pour 2023/2024

Le VP Formation rappelle que les modifications votées au fil de l'eau répondent à des transformations liées à la mise en place de projets (Tiger, Dream U...), aux réformes des études, ou encore aux évolutions réglementaires.

M. Leoncini soulève la problématique de l'affichage d'heures démesurées (5 639 h) dans la mention « Génie électrique et informatique industrielle » à l'IUT.

Le VP Formation rappelle que l'outil Pacôme maintient les lignes précédemment saisies, lorsque le cycle de formation n'est pas entièrement mis en place, comme le déploiement des BUT qui a débuté en 2021/2022, simultanément avec le diplôme de DUT existant.

Vote :

La CFVU émet un avis favorable, à l'unanimité, aux demandes de modifications de l'offre de formation pour 2023/2024 par les composantes : FDS, FDSP, FEG, IMPGT, INSPÉ, IUT, OSU, POLYTECH.

(Annexe 5 du présent procès-verbal)

V. VIE ÉTUDIANTE

• FSDIE projets

M. Moro indique que 10 810,95 € ont été obtenus dans le cadre du programme d'engagement étudiant IDÉAL. Il décrit la répartition des sommes par thématique : développement durable, art, culture, déplacement (...).

Mme De Poncins profite de cette thématique du FSDIE, qui est abondé par l'enveloppe de la CVEC, pour annoncer qu'à la rentrée prochaine, la contribution s'élèvera à 100€.

Le VP Formation propose au vote le montant global accordé par la commission *ad hoc* réunie le 27 avril 2023 : 83 221,03 €

Vote :

La CFVU approuve, à l'unanimité, les avis de la commission ad hoc réunie le 27 avril 2023.

(Annexe 6 du présent procès-verbal)



L'ordre du jour est épuisé, le VP Formation lève la séance à 16h30.



Lionel NICOD,
Vice-Président Formation